

Cadre social de l'entreprise

Ce programme de formation fait partie du Cycle 1 des écoles du management. Il peut être suivi indépendamment des autres modules de ce cycle.

Publics concernés

Animateur d'une équipe, leader, pilote.

Durée de la formation

1 jour (7 heures)

Prérequis

Pas de prérequis.

Objectifs

Comprendre l'environnement réglementaire de l'entreprise.

En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :

Avoir des notions de droit du travail afin de remonter à la hiérarchie les éléments importants et pertinents pour l'entreprise

Suivi et évaluation

Mode de suivi :

- Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

Evaluation :

- Attestation de capacité (en lien avec les objectifs du programme)

Méthode pédagogique et Encadrement

Méthode pédagogique :

- Études de cas (définies à partir de situations réelles d'entreprises)
- Mises en situation
- Diagnostic
- Travaux de sous-groupes
- Apports didactiques et méthodologiques

Mode d'apprentissage :

- Formation en présentielle basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

Encadrement :

- Formateur expert

Moyens techniques et livrable fin de formation

- Attestation de formation

Lieux, dates et tarif de la formation

- Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :
- www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/

Programme

Introduction : loi, convention et accords collectifs

- Clauses du contrat de travail (période d'essai, ...)
- Les différentes catégories de contrat
 - CDI
 - CDD
 - Intérim
 - Apprentissage
- L'exécution du contrat (pouvoir disciplinaire de l'employeur)
 - Sanctions
 - Procédure
- Suspension du contrat de travail
 - Maladie, accident ordinaire
 - Accident du travail
 - Autorisation d'absence pour événements de famille
- Rupture du contrat de travail
 - Démission
 - Licenciement
 - Retraite
- La durée du travail
 - Temps de travail et durées maximales
 - Heures supplémentaires
 - Décompte du temps de travail sur l'année (modulation, RTT, ...)
 - Jours fériés
- La rémunération
 - Les salaires minima garantis
 - Les autres éléments de salaire (prime ancienneté, primes diverses, ...)
 - Les congés payés
- Les représentants du personnel
 - Les Délégués du personnel
 - Le Comité d'Entreprise
 - Les délégués du personnel (les heures de délégation)

Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.